

## DECISION N°19/2026

**ADOPTION DU  
PROCES-VERBAL DU  
BUREAU DU 4 FEVRIER  
2026 – 19H00**

### Séance du 9 juin 2026

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

#### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 14

votants : 21

Date de convocation :  
22 mai 2026

**Etaient présents :** Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Anthony ARCIERO, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, François DROUIN, Patrice URVOY, Françoise BALOSSIER, Vincent DESBOIS, Corinne TANGE, Sylvie BOCOBZA, Jean-Claude TURBAN.  
En visio : Jean-Paul DOUET.

**Avaient donné pouvoir :** Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Gilles SELLERS à Patrice MARCHAND, Nicole COLIN à Jean-Paul DOUET, Didier DAGONET à Daniel DRAY, Didier WROBLEWSKI à Anthony ARCIERO, Cécile HERBET à Daniel DRAY, Véronique MAGNIER à Jean-Claude TURBAN.

**Etaient absents :** Valérie CARON, Martine BORGGOO, Corry NEAU, Nathalie LEBAS, Gil METTAL, Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN.

**Assistaient également :** Caroline BAUDRY-IMOGAI du Conseil régional d'Ile-de-France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 4 février 2026 – 19H00.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 4 février 2026 – 19H00

Pour copie conforme.  
Le Président,



Patrice MARCHAND

# Procès-verbal du Bureau

## Séance du 4 février 2026 – 19H00

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 060-256005638-20260609-DECISION2026\_19-AU



L'an deux mille vingt-six, le quatre février à dix-neuf heures, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, dûment convoqué le 26 janvier 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121 – 17 du CGCT, suite à une première réunion du Bureau au cours de laquelle le quorum n'était pas atteint, s'est réuni au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	8
Nombre de pouvoirs	9

**Etaient présents :** Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

En visioconférence : Jean-François RENARD, Anne LEFEBVRE.

**Avaient donné pouvoir :** Manoëlle MARTIN à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Gil METTAI à Thierry BROCHOT, Nicole COLIN à Jean-Marie BONTEMPS, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Jacques REAUD à Patrice MARCHAND, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Daniel DRAY.

**Etaient absents :** François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGGOO, Corry NEAU, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX, Patrice ROBIN

**Assistaient également :** Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et Culturel », Caroline BAUDRY-IMOGAI, Chargée de mission au Conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT, Chargée de mission Paysage au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2025 et du 11 décembre 2025 ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ;
- Rapport d'orientations budgétaires 2026 ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND rappelle qu'il s'agit, dans un premier temps, de tenir la séance prévue le 21 janvier, au cours de laquelle, faute de quorum, les membres du Bureau présents n'ont pu délibérer valablement.

Il indique que cette réunion peut se tenir sans quorum mais observe que le quorum est malgré tout atteint.

Il ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

## **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

## **2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2025 ET DU 11 DECEMBRE 2025**

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 13 novembre 2025.

**Le procès-verbal du Bureau du 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.**

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 11 décembre 2025.

**Le procès-verbal du Bureau du 11 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.**

## **3. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL**

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, Urbanisme, Paysage ».

Monsieur DRAY rapporte le dossier suivant :

### **Commune de CREIL – plantations sur le boulevard Biondi**

La commune de CREIL a désimperméabilisé deux zones au pied de platanes, entre la rue et le trottoir, sur le boulevard Biondi. Elle souhaite à présent les planter de vivaces et d'arbustes.

- Le montant du devis est de 3 160,72 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 1 580 €.

Monsieur MARCHAND observe que les plantations ont lieu dans la partie de Creil située en dehors du périmètre du Parc naturel régional. Il estime qu'il est intéressant que le Parc naturel régional réalise certaines actions dans les parties hors PNR, lorsque celles-ci sont démonstratrices ou qu'elles permettent de sensibiliser les habitants.

Il demande l'avis des membres du Bureau.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident le dossier et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour le financer.**

## **4. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Monsieur MARCHAND présente le rapport d'orientations budgétaires.

Il rapporte que nous n'avons pas d'information sur les enveloppes budgétaires 2026 (frais de structure et programme d'actions).

Il explique qu'il est donc proposé d'inscrire à la section de fonctionnement du budget principal la dotation de l'Etat et les cotisations des Régions et du Département de l'Oise de l'an dernier.

Il donne lecture des recettes attendues à la section de fonctionnement du budget principal.

Il ajoute, qu'en plus des recettes mentionnées, seront inscrits au budget les 1 000 € du SITRARIVE pour son hébergement à la Maison du Parc et 5 000 € de recettes de la boutique.

Monsieur MARCHAND liste ensuite les dépenses envisagées, qui sont très proches de celles de l'an dernier.

Il note qu'il sera inscrit au budget I 340 000 € en charge de personnel.

Il rappelle les postes et dépenses de personnel :

- Le poste de direction ;
- 14 postes de chargés de mission ;
- 5 postes au service administratif ;
- Le poste animateur LEADER et celui de gestionnaire LEADER à mi-temps ;
- Le recrutement du doctorant pour le programme FEADER 2 de la Forêt de Chantilly ;
- Le remplacement de la chargée de communication en congé maternité et congé de naissance ;
- 4 stagiaires et 1000 heures de vacation.

Il souligne que le poste de chargé de mission filière bois émerge au budget opérationnel, financé par le reliquat de l'enveloppe du COTTRI.

Monsieur MARCHAND indique que le budget inscrira en section d'investissement du budget principal les opérations de 2022, 2024 et 2025 non encore réalisées, en dépenses comme en recettes.

Il explique qu'il est proposé de ne pas inscrire les opérations 2026 car les enveloppes ne sont pas connues. Elles seront ajoutées au budget lors d'une décision modificative.

Il ajoute que, comme pour la section d'investissement du budget principal, le budget primitif du budget opérationnel n'intégrera que les opérations antérieures qui seront reportées. Les opérations du programme d'actions 2026 feront l'objet d'une décision modificative.

Il résume les deux grandes orientations de ce rapport :

- Pour le fonctionnement courant, le budget inscrira les mêmes niveaux de dépenses et recettes que l'an dernier
- Pour les opérations (section d'investissement du budget principal et budget opérationnel), le budget reportera les crédits des opérations des programmes d'actions de 2022 à 2025 qui ne sont pas terminées, les actions 2026 étant ajoutées au moyen d'une décision modificative.

Il demande s'il y a des questions ou des observations sur ce rapport d'orientations budgétaires.

Personne n'a d'observation ou de question.

Monsieur MARCHAND propose donc de présenter ce rapport d'orientations budgétaires au Comité syndical du 4 février.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

Constatant qu'il n'y a pas de question, Monsieur MARCHAND clôt cette séance à 19H30.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président